

N/REF : 18/03/2026 12H17 C:000229 I:01192

V/Email reçu le Mercredi 18/03/2026 à 12H17

SELON DEVIS N° 6030026

Sté BIGNON

L'ORRIERE

BP 9

53410 PORT BRILLET

IMMEUBLE : L'ORRIERE
L'ORRIERE
53410 PORT BRILLET

Rennes, le

29 Avril 2026

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : L'ORRIERE - AMÉLIE LERICHE 02 43 68 80 52

MOTIF : VOTRE ACCORD SUR NOTRE DEVIS N°6030026 DU 05/03/2026 D'UN MONTANT DE
4524,64€ TTC + TRAITEMENT DES DÉCHETS

Donneur d'ordre : Mme A. LERICHE

INTERVENTION DU 29/01, 21/04 ET LE 22/04
MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL
POMPAGE NETTOYAGE D'UN BASSIN INCENDIE
POMPAGE DE 14M3 DE BOUE
REJET DES DECHETS SUR PLACE
NETTOYAGE D'UN SEPARATEUR HYDRO
POMPAGE DE 2M3
EVACUATION DES DECHETS LE 22/04 EN CENTRE AGREE
REMISE EN EAU
REPLI DU MATERIEL

OBSERVATIONS : AT LCOMPTER Email envoyé le 22/04/26 à 16H16 Mme A. LERICHE

LE LCOMPTER Email envoyé le 21/04/26 à 22H39 aleriche@cetih.eu

BB TT EMAIL ENVOYÉ LE 05/03/26 A 15H59 MME A. LERICHE

POUR INFORMATION :

TRAVAUX DE POMPAGE BASSIN ENVIRON 60 M3 = 3455,54€ POUR 1,5J RESTANT

SI L'OPERATION SE DERoule EN 1J :

TRAVAUX DE POMPAGE BASSIN ENVIRON 60 M3 = 2961,89€ POUR 1J RESTANT

LES DECHETS POMPE DURANT L'INTERVENTION SERONT EVACUES EN CENTRE DE
TRAITEMENT AGREE ET FACTURES EN SUS DE L'INTERVENTION AU PRIX DE :

- LES DECHETS BOUES DE BASSIN : 48,00 EUROS HT / T(S)

- LES DECHETS HYDROCARBURES : 168,00 EUROS HT / T(S)

LE LCOMPTER EMAIL ENVOYÉ LE 21/04/26 A 22:38 MME LERICHE A.

=====			
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	P.U. HT	
1,00	Travaux conformes au DEVIS en référence	3770,54	3770,54
Quantité	Fournitures - Mises en oeuvre	P.U. HT	
10,00	T(s) DECHETS BOUES DE BASSIN le 29/01	48,00	480,00
4,00	T(s) DECHETS BOUES DE BASSIN le 21/04	48,00	192,00
2,00	T(s) DECHETS HYDROCARBURES	168,00	336,00
TOTAL H.T.			4778,54
T.V.A. a 20,00%			955,70
TOTAL T.T.C.En EURO			<u>5734,24</u>

Valeur en votre reglement au 31 Mai 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.